

Une réforme de la voie professionnelle qui oriente tout un système de formation vers l'emploi.

RÉFORMES - JURIDIQUE



Cette réforme, en choisissant d'orienter délibérément les bacs pros vers l'emploi, répond mal à certaines des grandes problématiques actuelles de la voie professionnelle. Les élèves n'ont pas besoin de plus d'entreprise mais d'un temps scolaire suffisant pour acquérir les compétences transversales indispensables pour leur avenir.

Les annonces concernant la voie professionnelle faites par M. Macron le 4 mai font suite à un travail de concertation mené par le ministère du Travail et la ministre déléguée Mme Grandjean. Le SEA-UNSA y a participé activement en alertant dès le début du processus sur le risque de collision entre cette réforme pensée pour les LP de l'ÉN et celles en cours au MASA (réforme du tronc commun des bac pro de l'enseignement agricole en particulier).

- **Quelle liberté aurons-nous dans l'application de cette réforme ?** Nous allons continuer à défendre la prise en compte de nos spécificités auprès de l'administration ces prochaines semaines.

Certaines des mesures annoncées correspondent à des choses que nous avons défendues lors de la concertation (bureau école-entreprise, année supplémentaire post-bac, mesures sur l'orientation et l'information au collège, principe d'individualisation pour lutter contre le décrochage, baisse des effectifs classe). **Nous sommes en revanche totalement opposés au principe de leur valorisation par le biais du pacte enseignant.** Ces missions doivent être valorisées correctement sur le principe actuel des décharges horaires et faire l'objet d'un budget suffisant. Le SEA-UNSA s'oppose à la logique du pacte et au principe du « travailler plus pour gagner plus » : les équipes sont déjà fortement sollicitées, le pacte est un non-sens dangereux pour la bonne réalisation des missions et pour l'équilibre des établissements.

Sur les PFMP :

Ce sera donc un allongement de 50% de leur durée uniquement pour la classe de terminale et seulement pour les élèves souhaitant s'insérer en emploi directement après le bac. Est-ce réaliste ? Le SEA-UNSA juge que cela ne correspond ni au besoin de nos élèves, ni à leur profil (qui va vraiment vouloir revenir en établissement ?), ni à la logique de construction de nos référentiels. Nos PFMP font l'objet d'une évaluation terminale qui demande du temps pour être préparée correctement. Pour cela, elles sont plutôt concentrées en début et en milieu de cursus, ce dont la DGER a bien conscience. Sur ce point, nous devons être en mesure d'adapter les choses au fonctionnement de l'enseignement agricole au risque de rompre la logique des progressions pédagogiques et des apprentissages.

Sur la gratification :

Les élèves recevront dès la rentrée prochaine une gratification par l'État durant leur stage (par semaine : 50€ en seconde, 75€ en 1^{ère} et 100€ en Terminale). **Le SEA-UNSA est défavorable à cette mesure**, nous considérons qu'elle va avoir des répercussions mal anticipées : contribuer à accentuer la tendance actuelle de non-poursuite d'étude (mais n'est-ce pas le but de la réforme ?), brouiller les lignes avec l'apprentissage et transformer les PFMP en travail salarié. Ajoutons que pour être gratifié, il faut d'abord commencer par trouver un stage, recherche de plus en plus difficile et hasardeuse dans certains secteurs d'activités.

Sur la carte des formations :

Nos formations ont de très bons taux d'insertion. **Préserver le maillage territorial des EPL et leur présence dans les espaces ruraux isolés est une priorité.** Le SEA-UNSA est opposé au principe qui vise à faire correspondre strictement les formations aux besoins des entreprises : nous ne sommes pas là pour fournir de la main d'œuvre aux entreprises mais pour donner un avenir aux jeunes et aux territoires sur lesquels ils vivent. Les cartes des formations doivent se construire en cohérence avec les politiques de développement des collectivités territoriales. Il faut donner de l'ampleur aux espaces de concertation en région, y laisser toute leur place aux représentants des personnels enseignants et élargir leur compétence aux formations par apprentissage qui évoluent pour le moment en dehors de toutes régulations.

Pour finir, le SEA-UNSA dénonce les orientations politiques prises par le gouvernement dans le cadre de cette réforme.

Elles font pencher fortement la relation formation-emploi du côté employeurs, dans la même logique que la réforme de l'apprentissage menée par Mme Pénicaud en 2018. Elle vise de manière totalement assumée à faire participer davantage les jeunes au marché du travail : accès direct à l'emploi en sortie de bac pro dans une logique d'insertion à court terme à laquelle le SEA-

UNSA s'oppose. Nous portons au contraire pour nos élèves une ambition forte de promotion sociale qui passe par une poursuite d'étude la plus à même de sécuriser les parcours et de garantir une insertion réussie dans l'emploi.

Cette réforme, en choisissant d'orienter délibérément les bacs pros vers l'emploi, répond mal à certaines des grandes problématiques actuelles de la voie professionnelle. Les élèves n'ont pas besoin de plus d'entreprise mais d'un temps scolaire suffisant pour acquérir les compétences transversales indispensables pour leur avenir. Leurs profils évoluent, les classes sont de plus en plus hétérogènes, l'orientation se fait trop souvent par défaut, la maîtrise des fondamentaux devient aléatoire, l'école inclusive est encore loin du compte... Ce sont des réponses à ces questions que la réforme devrait apporter en priorité, de manière ambitieuse. Nous regrettons que ce ne soit pas le cas.